



Mercredi 20 Novembre 2019

RASSEMBLEMENT POUR LE 30^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Saint-Brieuc, devant le Conseil départemental

Associations présentes :

AMNESTY INTERNATIONAL, CAJMA 22, CGT EDUC'ACTION, CIMADE, UTOPIA 56, ENSEMBLE 22, SGEN-CFDT, SOLIDAIRES 22, SUD-EDUCATION 22,...

Déclaration de Françoise VALY, présidente CAJMA22

" Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité."

Kofi A. Annan, ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Il y a 30 ans, le 20 novembre 1989, était adoptée la Convention Internationale des Droits de l'Enfant par les Nations Unies. Les 54 articles de la Convention affirment qu'un enfant, ce n'est pas seulement un être fragile, plus vulnérable qu'un adulte, qu'il faut protéger, mais que c'est d'abord une personne qui a le droit d'être éduquée, soignée, protégée, quel que soit l'endroit du monde où elle est née.

Cette Convention, ce n'est pas un simple inventaire de bonnes pratiques d'un monde idéal et fantasmé, mais bien un texte juridique énonçant les droits humains immuables que les États doivent garantir à tous les enfants ! Tous les enfants, sans distinction de sexe, de nationalité, de religion... ont le droit de s'amuser, d'apprendre, de s'exprimer, de grandir dignement ! Le droit au rêve, le droit à la chance égale, le droit à la différence, le droit de choisir sa vie, sa voie, le droit à la dignité, au respect, oui, au respect et non la tolérance suffisante qui, hiérarchise, sépare, divise en camps, nous fait nous sentir supérieur à celui ou ceux que l'on tolère.

Nous, vous, femmes et hommes, citoyens, anonymes, militants ou non, nous, vous, infatigables et pourtant si fatigués certains soirs... Nous, vous avons/avez choisi d'abriter, d'aider et d'incarner des valeurs qui nous dépassent et nous relèvent au rang de femmes et d'hommes, nous qui vivons et assumons nos démesures, partageons notre optimisme sans relâche, nous qui refusons d'abandonner la révolte aux extrémistes de la haine, nous qui portons nos revendications sur la place publique, et là je reprends les mots de Marc Alexandre Oho Bambe...

Oui, nous défendons les droits de ces familles, de ces enfants, de ces mineurs isolés qui sont venus jusqu'à nous chercher secours, protection et sécurité. Nous n'acceptons pas l'inacceptable ici à Saint-Brieuc, dans tout le département des Côtes d'Armor, et partout en France !

Parce que nous, simples citoyens, nous n'avons aucun pouvoir pour mettre fin aux guerres, parce que nous, simples citoyens, nous n'avons aucun pouvoir pour contrer le pouvoir de l'argent, nous, simples citoyens, avons fait le choix d'apporter notre aide à ces gens qui ont fui les conflits, la misère, le désespoir... Nous, simples citoyens, sommes fiers des valeurs de notre devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité.

Nous, ici rassemblés, avons peu de pouvoir... nous ne pouvons pas obliger les Etats à respecter les traités internationaux par lesquels ils se sont engagés, en particulier ceux relatifs à la protection de l'enfance, mais nous pouvons agir ici, tout près de nous, à notre porte ! Ce sont les objectifs de notre association CAJMA22 : faire respecter les droits de ces enfants venus d'ailleurs.

Je vous présente CAJMA22 : un réseau de citoyens, de différents horizons, de différentes tendances politiques ou religieuses, ce sont des familles, des personnes seules ou en colocation... CAJMA22 a décidé de prouver à ces jeunes que cette France en qui ils avaient placé leurs espérances, « ce pays des droits de l'homme, ces jeunes à qui on a répété depuis leur enfance... : « tiens-toi prêt à partir quand la France aura besoin d'aide »...cette France là existe, elle leur donne sa confiance, elle reçoit la leur...

Notre action au quotidien s'oppose à l'obscurantisme administratif et statistique, au rejet de la différence et au racisme, à la mise en doute de leur parole et de leur loyauté. Ces jeunes déjà meurtris doivent justifier leur présence avec des documents administratifs que leur propre pays n'est pas en mesure de leur procurer (tous les pays n'ont pas la chance d'avoir l'organisation administrative de la France).

Notre association, CAJMA22, est reconnue d'intérêt général et n'est constituée que de bonnes volontés bénévoles, qui ont recueilli des jeunes, mis à la rue parce que leur minorité est contestée ou parce qu'ils ont atteint 18 ans. En 2017, 17 jeunes étaient accueillis par 30 familles qui assumaient en totalité leur prise en charge, les mettant à l'abri. En 2019, ce sont 75 jeunes qui sont accueillis par 160 familles, toujours bénévoles et mobilisées.

La générosité des familles adhérentes à l'association CAJMA22 et l'appui de certaines collectivités sensibilisées, nous permettent aujourd'hui de mobiliser un budget pour couvrir les dépenses générées par les démarches administratives, l'hébergement, le transport, les frais de scolarité.

Nous agissons en totale transparence parce que, ce que nous défendons, est juste et chacun ici en est convaincu !

Notre association prend de l'ampleur, et nous avons besoin encore et encore de familles pour accueillir, nous avons besoin de personnes pour donner des cours de français et de maths, nous avons besoin de personnes pour accompagner les jeunes à la piscine, au foot, au cinéma...

Très sincèrement, nous partageons de superbes moments avec ces jeunes ! Ils nous apprennent beaucoup, ils nous bousculent dans notre quotidien, dans nos habitudes qui nous semblaient si normales jusqu'à présent ! Leur présence chez nous, dans nos maisons, nous aide à réfléchir sur nos choix.

Et ils nous posent la question : « qu'est ce qui est important au final ? »